

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2015

(Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation générale.

-Attribution d'un marché de travaux d'élagage à ELAG OUEST SARL pour 10 657€ HT

- ADMINISTRATION GENERALE

1°) Suite à la démission de Nicolas GUILLOTEAU, le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Marie-Rose POPINEAU pour le remplacer.

2°) Le Conseil procède à la création d'une nouvelle commission « Jeunesse », présidée par Laurence MANOIR, et à la désignation des membres appelés à y siéger.

- RESSOURCES HUMAINES

3°) Le Conseil procède à la modification du tableau des effectifs suite à un départ en retraite avec un recrutement prévu au 1^{er} avril 2015.

- COMMUNICATION

4°) Madame le Maire est autorisée à signer une convention d'occupation du domaine public avec la société EXTERION MEDIA dans le cadre du renouvellement d'une concession d'affichage publicitaire.

- AFFAIRES SCOLAIRES

5°) Le Conseil décide d'octroyer une subvention de 2 118,10€ à l'école maternelle de la République pour une classe de découverte à Lathus pour 70 enfants.

- GESTION DU DOMAINE

6°) Le Conseil autorise à renouveler pour une durée de 3 ans la convention signée avec la ville de Poitiers pour l'entretien du giratoire de Saint Nicolas.

7°) Madame le Maire est autorisée à signer une convention avec GrDF pour l'hébergement de concentrateurs sur des toits d'immeuble dans le cadre du projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF.

- FINANCES

8°) Le conseil municipal vote les participations 2015 au centre socioculturel de la Comberie qui s'élèvent à 201 691€ pour la part forfaitaire (+0,36%), 116 000€ au titre du contrat enfance jeunesse (+2%) et une participation forfaitaire journée/enfant inchangée (3,20€/jour pour le CLM et 2€/jour pour l'ALSH). La subvention d'équipement annuelle est reconduite pour son montant 2014 soit 2 000€.

9°) Dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire et de l'état de l'actif, le Conseil autorise le comptable à procéder à des écritures de régularisation (sans incidence sur le résultat budgétaire)

➤ BATIMENTS

10°) Le conseil adopte l'avant-projet détaillé du centre technique municipal et autorise Madame le Maire à solliciter une subvention de 150 000€ auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 pour sa construction.

➤ ACCESSIBILITE

10°) Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2014 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Fait à Migné-Auxances, le 25 février 2015

Le Maire,

Florence JARDIN